

LA GAZETTE DE SOREL,

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. BARTHE, RÉDACTEUR-EN-CHEF.

[ADJ. PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

VOL. II.

SOREL, MARDI MATIN, 31 AOUT 1858.

No. 3.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU CANADA.

Halifax, 24 août.

Le Canada, parti de Liverpool le 14, est arrivé à Halifax à neuf heures trente minutes P. M.

Anglais. — Le Times, parlant de la défaite du ministre canadien, dit : "Une grande crise a surgi d'une question impliquant une violation de la foi donnée à Sa Majesté par la colonie, et nous espérons qu'on trouvera le moyen de sauver cette colonie de l'imputation de mauvaise foi, et d'empêcher la dissolution de l'Union effectuée en 1840. Ce moyen ne se trouverait-il pas dans une fédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ?"

Les rapports relatifs au câble continuent à être favorables. — Les marchés étaient inactifs et tendaient à la baisse.

AGRICULTURE.

Nous extrayons d'une Revue française, un article sur la viande de cheval, considérée au point de vue de l'agriculture. Cet article contient des données pleines d'intérêt pour la majorité de nos lecteurs.

LA VIANDE DE CHEVAL.

Je ne veux point parler de la viande de cheval au point de vue d'alimentation de l'homme. J'ai mangé à Alfort et ailleurs, de la bonne viande provenant d'un cheval sain, et je ne m'en suis pas mal trouvé.

Mais la bonne viande d'un bon cheval est rare, et il n'est pas probable qu'elle entre jamais sérieusement dans la consommation.

Il y a pourtant un moyen excellent d'utiliser la chair, non-seulement des chevaux, mais de tous les animaux morts accidentellement ou de maladie.

D'abord on peut nourrir les porcs avec la chair crue. Pendant dix ans à Alford, on nourrissait une bande énorme de porcs avec les chevaux qu'on abattait à l'école vétérinaire ; on jetait les débris sur le fumier, où les porcs allaient les dévorer, ce que les animaux ne mangeaient pas, profitait au fumier. Seulement les exhalaisons fétides que répandaient les chairs en putréfaction incommodaient les personnes de l'école et même les habitants du voisinage. On remarquait aussi que la nourriture avec la chair crue prédisposait les porcs à des engins couenneuses qui les enlevaient en douze heures s'ils n'étaient promptement secourus ; on remarquait aussi que la nourriture avec la viande crue était au lard de sa fermeté.

On imagine alors de faire cuire la viande et tous ces inconvénients disparaissent.

Il ne faut pas se laisser aller aux préjugés ; cependant je comprends la répugnance qui doit faire éprouver le spectacle de ces porcs enfouissant leur groin ensanglanté dans des chairs pantelantes. Quand la viande est cuite, la physionomie change et les festins de ces messieurs se rapprochent du repas auquel sont habi-

tués les humains, c'est le pot-au-feu de la porcherie.

Les porcs passent très facilement d'une nourriture animale à une nourriture purement végétale. Ils mangent avec une égale avidité la viande crue ou cuite et les barbotages de son, de tourteaux, de pommes de terre, etc.

Cependant, quoiqu'on en dise, avec les races anglaises, dont la précocité et la disposition à l'engraissement est remarquable, l'usage de la viande crue ou cuite n'est pas indispensable. M. Emile Pavé, qui a obtenu la coupe d'honneur au dernier concours de Poissy, nourrit exclusivement ses porcs avec des barbotages de tourteaux, dans lesquels on jette quelques feuilles vertes de betteraves dans la saison et des pommes de terre cuites lorsqu'on veut les pousser rapidement à la graisse. Cette nourriture suffit pour obtenir économiquement des produits vraiment monstrueux.

Si on ne veut donner à ses porcs ni viande crue, ni pot-au-feu, il y a encore un autre moyen d'utiliser les débris des animaux morts.

On dépouille la bête de sa peau, ses cornes, ses sabots, de toutes les parties dont on peut tirer un prix quelconque. On la divise ensuite en quatre morceaux ; on place ces morceaux sur le fumier en les recouvrant d'une couche de deux pieds et demi de terre et de fumier. Cela forme ainsi un composé d'une grande puissance par la décomposition des substances organiques qui s'opère sans produire aucune espèce d'exhalaison.

Les chimistes assurent pourtant qu'on éprouve, par cette méthode, une perte d'éléments précieux par le dégagement des gaz, en outre, la graisse forme avec la terre une espèce de savon qui se décompose très-difficilement.

Ces procédés sont toujours un peu barbares, et, dans ces circonstances, il est bon que l'industrie vienne au secours de l'agriculture : c'est à charge de revanche. Que deviendrait l'industrie sans l'agriculture ?

Donc, intervient ici l'industrie avec ses puissants procédés. A Paris on abat, chaque année, un nombre considérable de chevaux. Le besoin d'utiliser ces matières a créé une industrie très intéressante et peu connue, car les approches de l'usine d'Anversvillers sont sévèrement interdites au public.

A Paris on abat, chaque année, un nombre considérable de chevaux. Le besoin d'utiliser ces matières a créé une industrie très intéressante et peu connue, car les approches de l'usine d'Anversvillers sont sévèrement interdites au public.

Aubervilliers a remplacé Montfaucon. A côté du chantier d'équarrissage s'élève un vaste bâtiment surmonté d'une cheminée de machine à vapeur ; de hautes murailles défendent aux regards indiscrets de pénétrer dans l'enceinte. Une forte odeur nauséabonde éloigne les flâneurs et les curieux. Voici quelle horrible et utile cuisine on fait dans cette maison isolée.

L'animal abattu est dépouillé et dépecé ; les os sont mis à part ; ils sont destinés à se transformer en ivoire, à clarifier le sucre des raffineries et à faire du noir animal. Les parties charnues sont placées dans une grande caisse en forme de cylindre munie de portes de fonte fermant hermétiquement. On introduit dans cette caisse un jet de vapeur sous une le-

gère pression atmosphérique, afin de ne pas altérer la gélatine et les graisses. La cuisson à la vapeur dure ainsi vingt-quatre heures.

Puis on retire les chairs, on les soumet à une forte pression, afin d'en extraire le liquide gélatineux qu'elles renferment, et on les fait sécher sur des claies dans une étuve ou dans de grands bassins en fonte ou sur des plaques de tôle modérément chauffées. Quand la chair est sèche et encore chaude, on la réduit en poudre, au moyen de meules, pour en faire un engrais pulvérulent.

La vapeur, condensée par les chairs a entraîné au fond de la caisse la graisse et la gélatine. On laisse refroidir ces liquides pour enlever la graisse qui ne tarde pas à se figer à la surface ; quant au liquide gélatineux, on l'utilise pour animaliser les engrais végétaux ; il contient un peu moins de 1 pour 100 d'azote.

Un cheval fournit, en moyenne, de 332 à 406 livres de chair musculaire fraîche.

2 livres de chair musculaire produisent environ une demi livre d'engrais en poudre.

La viande desséchée est composée ainsi qu'il suit :

Matière animale....	84, 78
Phosphore de chaux..	2, 40
Substances terreuses..	2, 82
Eau.....	10, 00

109, 00

Cet engrais contient 13,23 por 100 d'azote.

La chair musculaire réduite en poudre convient aux sols légers et sablonneux ; on l'applique en automne. Sur les terres fortes et humides, cet engrais se dissoudrait trop promptement.

VICTOR BORIE.

Traduit du (Punch) de Londres, Encore un conseil pour la raison.

Ne t'inquiète de rien. Abstiens-toi soigneusement de la lecture de tous débats politiques et religieux. Reste froid autant que possible, moralement s'entend. Ne va pas argumenter avec un Thug, ce qui serait temps perdu, sinon davantage. Mange de la salade en abondance. Paie ton cocher sans te quereller avec lui. Ne prends pas au boucher plus de viande qu'il n'en faut pour la consommation quotidienne. Si tu as à consulter un guide des chemins de fer, fais en sorte de charger un autre de ce soin. Si un bas bleu ou une mouche de même couleur vient à te piquer, n'engage point une controverse avec elle, et vide prudemment les lieux. Tiens-toi aux viandes froides. Evite les dîners publics. Quand tu marches dans la rue, va toujours à l'ombre. Ne t'expose pas à un coup de soleil ou à une tragédie en cinq actes. Ne fréquente pas les concerts, les théâtres et les réunions, matinales ou soirées dansantes ou chantantes, les petites parties d'amis pas plus que les grandes foules. Que nul homme ne marche sur tes cors, mais si le malheur arrive, tâche de supporter la douleur plutôt que de te mettre en colère. Si un camarade aux cheveux rouges s'attache au bou-

ton de son habit, ne sois pas plus poli avec lui qu'il n'est indispensable de l'être. Fais deux fois le chemin à pied plutôt que de te confier au four brûlant d'un omnibus, autrement tu seras cuit tout vif. Ferme les lèvres au lait et à la métaphysique de l'Allemagne, et à tout ce qui est aigre et pourrait t'aigrir. Pratique cette sage obstination contre les fruits verts. Eloigne-toi des boutiques de bouchers et pâtisseries, à moins que tu ne te plaisais à la société des mouches. Ne persiste pas à monter au haut du clocher de la cathédrale, et attends au moins que la température soit rafraîchie. Déroute-toi aux discussions mystiques, philosophiques, spiritualistes et politiques ; diffère ces graves soucis jusqu'à ce que descendent les ombres du soir. Use tes vieilles bottes. N'entreprends point la tâche herculéenne de pénétrer dans tes gants, si tes mains subissent l'influence naturelle du temps. Regarde dix et vingt fois une huitre avant de l'avaloir. Tiens à distance les enfants criards, car leur musique, pour peu qu'elle soit prolongée, assombrirait les meilleurs dispositions. Flirter est dangereux. Les habits étroits sont une nuisance. Les speeches agricoles quand il fait une chaleur de 92 degrés à l'ombre, mènent droit à la folie. Fais attention à la pâtisserie et à la littérature que tu consommes par cette bouillante, brûlante et délirante chaleur.

N. B. Ne coudoie pas un bœuf ; ne croise en chemin et n'irrite aucun chien de mauvaise mine.

Chemins de Fer.

(Nous lisons dans L'Ere de Trois-Rivières.)

Nous sommes autorisés à dire que le contrat pour l'embranchement du chemin de fer à Arthabaska ayant son terminus à Trois-Rivières est signé avec la compagnie du Grand Tronc ; que Joseph Edouard Turcotte, Ecuyer, est le contracteur ; qu'on va procéder de suite au tracé du chemin, afin de commencer les travaux de bon printemps ; que l'entreprise sera poussée avec vigueur et que le chemin doit être tout à fait fini et ouvert au public pour le mois de septembre 1860.

Nous en parlerons plus au long dans un autre numéro.

Annuaire et Editeur.

Notre spirituel confrère de l'Oxford Mercur, recut dernièrement la visite d'un Assesseur de taxes qui lui posa d'étranges questions, telles que celles-ci : "Combien avez-vous de maisons, de terres, d'actions de banque ?" et autres du même genre. Sur quoi le journaliste prit une plume, et, séance tenante, rédigea l'inventaire suivant de sa fortune présente et en prospective :

Argent en caisse	\$0,000,000 50
Somme que j'aurais gagnée en prêtant à intérêt si j'avais été en fonds pour le faire.....	1,000,000 00
Plusieurs châteaux en Espagne dont l'estimation serait trop longue à faire, et qu'il est inutile de porter ici, attendu qu'ils ne paient point taxe aux Etats-Unis.....	5 00
Terres : un petit espace de six pieds sur deux, non encore entré.....	Incertain
En banque : \$5 à la Banque des Citoyens de Memphis.....	1,000 00
Cinq moutons d'or que je ne propose d'acheter, lorsque mes souscripteurs verseront le montant de leurs abonnements.....	1,000 00
Stock de chemin de fer : draft sur le Southern Pacific Railroad, 2,000 acres de terre.....	25,000 00
Bibliothèque de 100 volumes exclusivement composée des Rapports du Patent Office.....	150 00
.....	\$1,026,155 50

UN NOUVEAU MASSACRE. — La Presse de Paris annonce que l'équipage du navire français Marie-Caroline a été massacré et le bâtiment brûlé sur le côté de Madagascar. Ce navire à ce qu'il paraît, s'était rendu dans l'île pour prendre à son bord des ouvriers libres destinés aux travaux des colonies françaises. Un des chefs de Madagascar promet de les livrer ; mais lorsque le capitaine et quelques-uns de ses gens furent à terre pour exécuter l'engagement, ils furent traités avec extrême violence. Quelques matelots parvinrent à échapper au carnage.

On lit en tête de la partie non officielle du Moniteur :

"S. A. I. Madame la princesse Mathilde est venue rendre visite, hier matin, à l'Empereur et à l'Impératrice, et a eu l'honneur de déjeuner avec Leurs Majestés."

"L'Empereur et l'Impératrice ont reçu, dans l'après-midi du même jour, Mlle Eveillard, l'intéressante et courageuse héroïne de Djeddah."

"Leurs Majestés ont voulu entendre de sa bouche le récit du drame qui a coûté la vie à son père et à sa mère, et où elle aurait elle-même infailliblement trouvé la mort sans le courage de son compagnon d'infortune, M. Emerat, et le dévouement de son fidèle serviteur, l'Algérien Hadji-Mehemet, que l'Empereur et l'Impératrice ont bien voulu admettre aussi en leur présence."

"Mlle Eveillard s'est retirée profondément émue et reconnaissante de l'accueil plein de bonté et de sympathie qu'elle a reçu de Leurs Majestés."

UN AÉROSTAT.

Mardi dernier, vers sept heures du soir, notre ville fut tout à coup éclairée par une vive lumière mais dont la durée ne fut que momentanée. Quelques personnes qui ont été à même de remarquer ce phénomène astronomique, disent que le brillant météore parcourut le ciel en une longue traînée de feu, et se ramassait en un globe de feu il tomba instantanément et disparut à leurs yeux. Un monsieur qui résidait sur le cap dit la Gazette, aperçut une lumière si vive que le toit du vieux Château lui parut être une masse de flammes. Journal de Québec.

STATISTIQUE DES TÉLÉGRAPHES.

Un travail statistique récemment publié, porte à 25,000 milles pour les Etats-Unis et le Canada, et à 50,000 milles pour l'Europe, la longueur totale des lignes télégraphiques actuellement exploitées. Si l'on ajoute à ce chiffre de 75,000 milles que donnent les lignes de terre, 3,000 milles de câble sous-marin, on obtiendra un total de 78,000 milles pour l'Europe, les Etats-Unis et le Canada.

Tout le monde connaît aujourd'hui le nom du vaillant Algérien qui a si courageusement défendu la famille Eveillard et M. Emerat, à Djeddah. C'est un beau et grand militaire au type kabyle, et qui s'exprime avec une pétulance et une énergie en harmonie avec ses actes.

On rapporte qu'à son arrivée à Paris, une personne qui s'intéresse à lui, lui faisait pressentir qu'en récompense de sa belle conduite, il lui serait sans doute alloué une forte somme d'argent.

"De l'argent ! a répondu Hadji-Mehemet avec indignation : le sultan m'offrirait cent mille piastres, que je les repousserais du pied. Ce que je désire, c'est la croix de l'honneur !"

"J'ai risqué cent fois ma vie pendant quinze années de services en Algérie pour la conquérir, et je n'y ai pas réussi ; si cette fois, j'en suis pas encore jugé digne, je chercherai à me ranger pour le gagner ou pour me faire tuer. Je ne désire que la croix de l'honneur !"

Vous le voyez de la fraîcheur ? — Le Scientific American dit que le moyen le plus simple et le meilleur marché de donner de la fraîcheur à un appartement, est de mouiller un grand drap et de le tendre en l'air, puis on laisse la chambre bien aérée, et en moins d'une heure le thermomètre baisse de vingt degrés.

M. Galt a été élu lundi dernier par acclamation pour la cité de Sherbrooke.

FEUILLETON

du 31 AOUT 1858.

Treize à Table.

Treize à table ! ces trois mots sont le manne tel phare de nos incrédules du dix-neuvième siècle. Rien de plus commun que cette superstition. On raconte souvent des gens qui ne croient à rien et qui n'osent pas s'asseoir à une table quand ils y ont compté treize couverts. On pourrait passer cette faiblesse aux gens religieux. La superstition des gens religieux est comme ces petits anneaux d'or sans valeur que l'on porte au doigt pour ne pas perdre une bague d'un prix inestimable. Mais la superstition des incrédules, c'est un gros joyau de cuivre mal doré porté par un philosophe qui désigne les bijoux d'or de pierreries. Quelques histoires tragiques, quelques coïn-

cidences singulières où le nombre treize a joué un rôle, augmentent encore la terreur de ceux qui ont cette faiblesse ; une circonstance sans aucune importance est regardée comme la cause déterminante par des hommes qui, souvent, ne manquent ni de courage ni de bon sens. J'entendais, il y a quelque temps, un colonel qui a fait la guerre et s'est distingué en Crimée, dire :

"Je n'ai pas eu d'émotion à la prise de Malakoff, et je tremble à l'idée seule d'être treize à table."

Qu'aurait-il dit, ce digne colonel, s'il avait eu l'histoire que voici, et dont certainement quelques personnes se rappelleront les circonstances principales.

Mardi dernier, je dinais chez M. le comte de P... nous devions être quinze ; mais un de nos confrères était parti pour Baden l'avant-veille, et un autre convive, un peintre célèbre, s'était trouvé indisposé. On ôta deux couverts.

Où était arrivée au roti sans que personne en eût fait la remarque, lorsque l'un des convives, M. d'A..., auditeur au conseil d'Etat

s'écria :

"C'est singulier, personne de nous craint d'être treize à table."

"Treize à table ! s'écria en palissant un homme d'une soixantaine d'années assis à côté de moi."

Etil compta les convives avec anxiété, puis, ayant connu l'affreuse vérité, il se tourna vers l'amphitryon :

"Ah ! mon cher P..., lui dit-il d'un ton de reproche résigné, vous m'aviez dit que nous serions quinze."

"C'est, que répondit M. de P. avec chagrin j'avais, en effet, quinze convives ; mais M. est à Baden et D. est malade. J'ai eu l'étourderie de ne pas faire ce calcul bien simple : qui de quinze retranche deux reste treize. Croyez, mon cher Albert, que j'en suis désolé. Je vais faire mettre à table avec nous le fils d'un locataire de la maison."

"Oh ! c'est inutile, dit tristement celui qu'on avait appelé Albert. Alea jacta est ! Je ne passerai pas la semaine."

Personne de nous ne craignait le nombre treize ; mais la crainte résignée d'Albert

nous atrista tous et nous fit éprouver ce serrement de cœur que l'on ressent lorsque l'on voit un condamné. Explique qui voudra cette impression. Nous ne croyions pas au nombre de 13, et Albert était si sûr de son affaire que nous le regardions comme mort.

M. de P. surtout était très vivement affecté.

Hier soir, en revenant de la rue de Berry je rencontrai M. de P. dans les Champs-Élysées.

"Qu'avez-vous donc, lui dis-je, vous avez l'air tout bouleversé ?"

"Je viens de chez ce pauvre Albert Curtel, me dit-il."

"Et bien ! est-il un peu rassuré, lui demandai-je ?"

"Il est mort, me répondit-il."

J'étais comme frappé de la foudre. M. de P. me prit par le bras.

"Tenez, me dit-il, en marchant je vous raconterai l'histoire d'Albert ; vous verrez pourquoi cet homme d'esprit et de bon sens craignait le nombre treize."

C'était en 1822. Le duc..., un grand nom, était venu de l'émigration avec les Bourbons. Il avait boudé la France, même pendant l'empire. C'était un homme très influent, un des conseillers intimes de Louis XVIII ; il avait été ambassadeur de 1816 à 1818.

Le duc de... habitait son hôtel, l'un des plus beaux de la rue Grenelle-Saint-Germain ; cette rue ne ressemblait pas à ce qu'elle est aujourd'hui, elle était toute semée d'hôtels indépendants les uns des autres, entourés de jardins, véritables îlots de pierres au milieu des grands lacs de verdure.

Le duc avait avec lui sa fille âgée de vingt-un ans, ses deux filles âgées de dix-neuf et de dix-huit ans, sa sœur, vieille fille romanesque, encore plus entichée de sa noblesse que le duc lui-même. Le précepteur des deux jeunes gens, un vieil abbé, venait de mourir. On attendait son successeur, jeune homme de vingt-six ans, qui avait été recommandé fortement au duc par M. de Chateaubriand. Ce jeune homme était breton et vivait à Rennes.

Un jour, le duc avait quelques personnes à dîner, et notamment M. de Serres et deux ministres. Le jeune précepteur attendu arriva deux heures avant le dîner.

Ce jeune homme fit la conquête de toute la famille. Les jeunes gens virent en lui un camarade, le père fut séduit par son caractère. Albert était fils de ces Vendéens qui versèrent tout leur sang pour la cause de la légitimité. Elevé dans ces sentiments, le jeune homme avait salué avec bonheur un règne qui avait pour ses yeux un véritable éclat de rêve, qui lui apportait mille joies inespérées, mille enchantements inconnus. Toutefois, le fils du Vendéen n'appartenait pas à cette race ignorante et étourdie qui rapportait de l'exil, toute fière de l'avoir si bien défendue contre la douleur et le temps sa désastreuse frivolité. Il était de cette génération à laquelle est si cher l'auteur de René et des Martyrs ; qui, en politique comme en littérature, se montra d'une humeur sérieuse, d'une gravité poussée jusqu'à la mélancolie. Il était passionné pour la légitimité, mais il se croyait aussi obligé à une

La Gazette de Sorel,

Mardi matin, 31 Aout 1896.

La Nouvelle loi des élections— Quelques observations.

La nouvelle loi électorale proposée par l'hon. J. A. McDonald et adoptée pendant les derniers jours de la session a été publiée dans le dernier numéro de la Gazette-Officielle. L'espace nous manque pour la reproduire en entier, mais nous allons en faire l'analyse des principales parties pour l'avantage de nos lecteurs. Cette loi vient en opération immédiatement à l'exception des dispositions qui ont rapport au droit électoral et à l'usage et à l'effet des listes d'électeurs.

Ces parties ne seront en force que dans le mois de janvier 1899.

La qualification des électeurs est établie comme suit : pour les villes et villages, tout homme âgé d'au-dessus de 21 ans propriétaire ou occupant d'une propriété estimée avoir une valeur annuelle de \$30 aura droit de voter ; pour les campagnes cette valeur annuelle est de \$20 seulement.

Tout officier-rapporteur, clerc de pol, agent des Candidats et autres qui sont censés recevoir quelques bénéfices pour services rendus à ces élections sont déclarés inhabiles à voter.

Les greffiers des municipalités, dans le Haut-Canada, et les estimateurs dans le Bas-Canada sont les personnes nommées pour établir ceux qui sont ainsi qualifiés à voter. Des listes renfermant les noms des électeurs devront être préparées et tout électeur dont le nom ne sera pas inscrit sur ces listes n'aura pas droit de voter.

Les personnes chargées de faire ces listes et qui négligeront de faire leur devoir, omettront intentionnellement un ou plusieurs noms, se rendront coupables de félonie et pourront être punies par l'emprisonnement.

Toute personne qui sera reconnue avoir fausement voté pour une autre—en se donnant pour cette personne—se rendra sujette à l'amende ou à l'emprisonnement.

La 13me clause est comme suit : Tous les hôtels, les auberges et les boutiques où il se vend ordinairement des liqueurs ou des boissons enivrantes ou fermentées, seront fermés durant les deux jours de la votation, dans les quartiers ou dans les municipalités où se tiendront des polls d'élection, comme ils doivent l'être les dimanches pendant l'office divin, et nulles liqueurs spiritueuses ou fermentées, ou boissons, ne seront vendues ou données durant ce temps sous une pénalité de cent piastres contre les personnes qui les tiendront, si elles ne les ferment, et sous la même pénalité si elles vendent ou donnent des liqueurs spiritueuses ou fermentées comme au sud.

Cette disposition de la loi est très sage, dans l'intérêt de la paix et du bon ordre pendant les élections. Elle empêchera beaucoup de ces affreuses scènes de violence, de désordres et de corruptions qui ont déjà déshonoré plus d'un Comté.—Mais il est regrettable que cette disposition de la loi ne comprenne pas tous ceux qui fourniront des liqueurs enivrantes pendant les jours de la votation. On remarque de même que la rédaction de cette loi n'a pas été très soignée, par exemple, quand il est question de sommes d'argent les louis et les dollars sont tour-à-tour employés etc. etc.

Une observation maintenant :—quelques soient les opinions que l'on entretienne sur la sagesse de la nouvelle loi, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que ses bons ou ses mauvais effets dépendront en grande partie de l'honnêteté ou de la malhonnêteté des hommes qui seront appelés à la faire fonctionner. Pour notre part nous désirons ardemment que cette loi rencontre autant que possible les be-

soins du pays, mais nous craignons qu'il n'en sera pas ainsi.

Nous croyons que toute loi qui apporte des restrictions au suffrage et qui nie à tout homme ayant l'âge de majorité, le droit d'usage de cette belle prérogative du citoyen qui consiste à donner son vote en faveur de l'homme de son choix, parcequ'il ne possède ou ne jouit pas d'une valeur matérielle insignifiante en elle-même, est une loi impetive et injuste.

Nous croyons de même, ainsi que nous l'avons déjà démontré dans d'autres articles, que le Canada n'a pas de raisons de s'opposer au suffrage universel et que la nécessité de mettre ce principe en pratique, se fait plus généralement sentir que jamais. Est-il raisonnable d'admettre que la jouissance d'une valeur matérielle de \$20 donne plus d'intelligence ou même d'intérêt à un homme d'exercer avec plus de discrétion son droit de vote ?

Pourquoi alors toutes ces restrictions qui ne font qu'embarrasser la loi dans son fonctionnement ? Tout cela est d'un autre âge et d'une autre terre ; et dans ce pays, n'est-ce pas le petit nombre qui est ainsi obligé de jouer le rôle de parias dans les élections ? Si tel est le cas, la majorité aurait donc peur de la très petite minorité, en supposant—ce qui est une chose même absurde—que le danger serait réel ? Mais nous croyons, que le temps n'est pas éloigné où ces vérités trouveront leur application, parceque la nécessité de leur admission sera bientôt généralement reconnue. C'est la difficulté de rompre avec l'ancienne routine qui est aujourd'hui le plus grand empêchement à l'adoption de ce nouveau système.

Nouvelles Electorales.

M. Foley a été élu par acclamation à "North Waterloo."

Les candidats pour l'élection de "South Ontario" sont MM. Mowatt et Laing. Le premier a eu la majorité à la levée des mains, le jour de la nomination.

MM. Thibaut et Lemieux seront sans doute réélus dans leurs comtés respectifs.

La nomination a eu lieu à Brockville, mardi dernier ; les candidats sont M. George Sherwood et M. A. B. Dana : la levée des mains a été favorable au premier.

On a présenté une réquisition à J. A. Berthelot, écrivain, avocat de Montréal l'invitant à accepter la candidature pour le collège électoral d'Alma. Les deux autres candidats sont MM. Armand et Hibbard.

M. Laurin a été demandé par les électeurs du comté de Lotbinière.

La candidature de M. Baldwin marche à souhait dans le comté d'York.

La nomination pour le comté d'Iberville a eu lieu à Saint-Athanase, jeudi dernier. M. Laberge a pour opposant un M. Pelletier ; la levée des mains a été favorable au premier.

MM. Fraser, Kierkowski, Maleau et Girard sont, paraît-il, les candidats pour la division Montarville.

Il paraît que M. Leboutillier, membre de l'Assemblée Législative, remet son mandat aux électeurs du comté de Gaspé, pour se porter candidat à l'élection prochaine d'un membre pour représenter le collège électoral du Golfe au Conseil Législatif.

On dit que M. Christie doit résigner son siège de Brant pour se porter candidat à l'élection d'une des divisions pour le Conseil Législatif.

On disait que M. Drummond ne briguerait pas les suffrages du comté de Shefford, M. Foster devant prendre sa

place, mais il paraît aujourd'hui certain, que ces deux MM. se portent candidats.

Il est à peu près certain que M. Dorion sera réélu à Montréal à une forte majorité.

M. Brown a remporté le triomphe à Toronto, sur M. Cameron, à une majorité de plus de 200.

Division de Sorel.

Nous donnons avec plaisir insertion dans nos colonnes à la circulaire suivante adressée par MM. les Préfets des Comtés de Richelieu et de St. Hyacinthe, remettant au 15 la grande assemblée des électeurs de la division de Sorel qui devait avoir lieu le premier septembre.

Aux Electeurs de la Division de Sorel.

M. le Préfet du comté de Bagot n'ayant pu répondre à la réquisition des Electeurs de la Division de Sorel, demandant une assemblée pour le premier septembre, afin que cette assemblée soit plus généralement connue dans le comté de Bagot particulièrement, nous avons résolu de la remettre au 15 Septembre prochain, à St. Jules, sur la place publique, à 1 heure P. M.

J. G. CREBASSA,
Préfet du C. de R.
Hector DEWERT,
Préfet du C. de St. H.

Nous espérons que notre confrère de St. Hyacinthe, reproduira cet avis afin de le rendre aussi public que possible.

L'apathie dans notre division électorale est telle, qu'il est du plus grand devoir de la presse de mettre tout en œuvre pour la vaincre dans l'intérêt bien entendu de la chose publique.

Nous avons déjà donné les grandes raisons qu'il y a pour nous de faire un bon choix en cette circonstance, de sorte que nous devons attendre maintenant qu'il y ait des Candidats officiellement connus afin de discuter leurs mérites respectifs et faire choix de celui qui sera le plus digne de représenter notre belle division dans la chambre haute. C'est pour atteindre ce but que nous avons demandé cette assemblée de tous les électeurs de la division électorale de Sorel.

Cette assemblée convoquée par MM. les préfets des trois comtés intéressés devra rencontrer l'approbation de tous les électeurs, car il n'appartenait pas à un individu seul de prendre l'initiative en cette occasion.

Tous les électeurs qui ont à cœur les vrais intérêts de notre Division électorale, devront donc se rendre à cette grande assemblée ; ce sera le moyen d'en venir à une décision quelconque. Nous espérons donc que le comté de Bagot ne refusera pas de se joindre en cette circonstance aux deux autres comtés intéressés, et nous ne voyons pas la raison qui empêcherait les électeurs de ce comté de prendre part aux délibérations de cette assemblée, convoquée dans le seul but de stimuler et de connaître l'opinion publique de notre division électorale relativement au choix d'un Conseiller Législatif.

Voilà pourquoi nous espérons que notre confrère de St. Hyacinthe secondera les efforts que nous avons pu faire ici pour atteindre ce but, et nous croyons que le moyen que nous avons suggéré est, sous les circonstances actuelles, le seul praticable.

A quoi servent les longs articles de journaux et les appels au peuple si personne n'agit ou ne veut agir ?

Nous avons déjà parlé des qualifications indispensables et des mérites réels que doit posséder tout Candidat qui briguera les suffrages des électeurs de ce collège électoral et nous aurons encore l'occasion d'en parler plus particulièrement fût avec plus d'effet lorsque les Candidats à cette élection seront officiellement connus.

En attendant, QUE L'ON NOUBLIE PAS LA GRANDE ASSEMBLÉE DU QUINZE SEPTEMBRE PROCHAIN.

La dernière Session.

Nous publions le compte rendu ci-dessous des travaux de la dernière session du parlement préparé avec beaucoup de savoir faire par un correspondant du *Canadien*. Ce travail offre beaucoup d'intérêt à nos lecteurs.

Bills passés prenant origine dans l'Assemblée Législative, 238
Do do Conseil Législatif, 47

Total, 285

Projets devenus lois, 143
Do non devenus lois, 142

Le conseil Législatif a introduit 47 bills, a passé 38 de ces bills, dont vingt-cinq seulement ont été approuvés par l'Assemblée Législative, et sont devenus lois en recevant la sanction du Gouverneur Général.

L'Assemblée Législative a introduit 233 bills a passé 125 de ces bills, dont 118 ont été approuvés par le Conseil Législatif, et sont devenus lois en recevant aussi la sanction du Gouverneur. L'on sait que pour devenir loi, chaque bill doit être approuvé des trois branches de la législature.

Sept bills passés par l'Assemblée Législative ont été rejetés par le Conseil Législatif. Ces sept bills sont de peu d'importance, à l'exception de celui qui venait en aide aux colonies établies dans les townships de l'Est. Un bill de cette nature a été rejeté l'an dernier par le Conseil Législatif.

Treize bills passés par le Conseil Législatif, ont été rejetés par l'Assemblée Législative. Aucun de ces bills n'est de grande importance, à part celui permettant le divorce d'un habitant du Haut-Canada.

Près de la moitié de tous ces 285 bills sont des amendements aux lois existantes. De sorte qu'une moitié seulement des 143 bills devenus lois, disons 36 bills pour le Bas-Canada, ont rapport à des nouveaux sujets de législation.

La législation de la dernière session est basée sur 81 bills introduits par 32 membres du Haut-Canada, et sur 62 bills introduits par 36 membres du Bas-Canada.

104 membres, 57 du Bas-Canada et 47 du Haut-Canada, ont introduits des bills durant la dernière session ; le personnel du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative se composent de 174 personnes pour les deux chambres.

Les membres de l'administration ont introduit 55 bills, 30 bills du Haut-Canada et 25 du Bas, et en ont fait passer 39, 24 pour le Haut-Canada et 15 pour le Bas.

MEMBRES DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Bas-Canada.			
Bills introduits	Passés	Bills introduits	Passés
Messieurs,		Messieurs,	
Alley	5	Jobin	0
Archambault	2	Labelle	1
Baby	0	Laberge	1
Beaubien	1	Lacoste	2
Bellingham	4	Laframboise	1
Bourassa	4	Langevin	9
Bureau	3	Laporte	0
Campbell	1	Le Bouthillier	0
Caron	1	Lemieux	2
Cartier	7	Loranger	1
Cauchon	1	McGee	0
Chapais	1	Meagher	0
Cimon	3	Morin	1
Coutlée	1	Onimet	3
Dauoust	1	Panet, Ch.	0
Dawson	2	Papineau	2
Desaulniers	0	Piché	4
Dionne, B.	0	Pope	2
Dionne, A.	5	Price	2
Drummond	2	Rose	9
Dubord	1	Ross	6
Dufresne	1	Sciote	3
Dunkin	4	Simard	2
Ferres	1	Sinences	0
Fortier, O. C.	1	Somerville	3
Fournier	0	Starnes	0
Galt	6	Tassé	1
Gaudet	1	Terrill	3
Gauvreau	0	Thibaut	0
Gill	1	Turcotte	3
Harwood	2	Webb	1
Heath	0	Whitney	2
Hébert	3		
Assemblée Législative, Bas-Canada	129		50

MEMBRES DU CONSEIL LEGISLATIF.

Bas-Canada.			
Messieurs,		Messieurs,	
Armstrong	0	Ledie	0
Belleau, N. F.	0	Masson	0
Bourret	0	McGill	0
Cartier, E.	0	Moore	1

Le Beaujeu	0	Panet, Ls.	1
Dessaulles	0	Quessal	0
Dionne, J.	0	Renard	0
Duchessnay	0	Smith, Hollis	0
Ferrier	1	Taché	1
Knowlton	1	Walker	0
Laterrière	1	Wilson	0
Conseil Législatif, Bas-Canada.	7		3
" Haut-Canada.	40		22

Assemblée Législative, Bas-Canada 129 59

" Haut-Canada 109 59

Total 285 143

Bills devenus lois 143

" non devenus lois 142

BAS-CANADA:

Bills du Conseil Législatif 7 3

" de l'Assemblée Légis. 129 59

Bas-Canada. 136 52

HAUT-CANADA:

Bills du Conseil Législatif 40 22

" de l'Assemblée Légis. 109 50

Haut-Canada. 149 81

Bas-Canada 136 62

Total, Haut et Bas-Canada 285 143

Tableau analytique des bills soumis à la Législature du Canada, pendant la session de 1895.

Agriculture.....	3	1
Commerce et navigation.....	34	18
Chemin de fer.....	23	17
Chemin et ponts.....	10	3
Autres ouvrages, publics ou privés	11	5
Civil et politique.....	26	7
Administration de la justice.....	30	12
Education, sciences.....	12	10
Religion.....	14	6
Instructions charitables.....	4	2
Municipalités.....	36	24
Affectant la propriété foncière.....	56	28
Gouvernement, législation.....	3	0
Officiers, bureaux, édifices publics.	6	2
Immigration, émigration.....	2	1
Statuts, lois.....	1	1
Profession, etc.....	15	6
Banques, finances.....	26	18
Divers.....	22	4

Jamais, depuis l'Union, il ne s'est discuté en parlement, des sujets d'une aussi grande portée nationale, politique et commerciale, que ceux qui ont été soumis aux chambres durant leur dernière session. Siège du gouvernement. Représentation du peuple en parlement. Double majorité parlementaire. Droit de propriété au territoire de la Baie d'Hudson. Chemin de fer intercolonial. Tarif et confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. L'arène politique est remplie de sujets de la plus haute importance pour l'avenir de ce pays, et demandent une discussion habile et sage. Les temps sont propices à faire surgir des jouteurs politiques qui soient à la hauteur de la situation. Vont-ils paraître ?

L'Haut et le Bas-Canada sont aujourd'hui dans l'attitude de deux combattants en présence l'un de l'autre, épée au poing, et observant avec inquiétude chaque mouvement de son adversaire. Quel va être le dénouement ?

Une correspondance particulière raconte, à propos de l'inauguration récente de la cathédrale de Moscou, l'anecdote suivante, que nous reproduisons sous toutes réserves.

"Un Américain, dans une de ces toilettes fantaisistes qu'affectionne l'esprit indépendant d'un démocrate en voyage, apparut tout à coup au milieu de cette foule dévée.

"Comment cette radiogote noisette et ce pantalon ventre-de-biche s'étaient-ils glissés au milieu de tous ces costumes ruisselants d'or et étincelants de pierreries ? C'est là un de ces mystères, ô Dieu dollar ! Ce qui est certain, c'est que le Yankee était bien là, et qu'avec cette charmante ignorance de soi-même qui tient à la fois de l'ingénuité et du cynisme, il gravite, il insinue, il pénètre et fait si bien que sa radiogote noisette vient s'épanouir aux premiers rangs de ce monde aristocratique où l'on n'aperçoit que des ducs et des princesses, avec la complaisance d'une tache d'huile sur un manteau de velours.

"Nous l'avons dit : ce fut un scandale.

"Le grand maître des cérémonies accourut.

"Je ne doute pas, monsieur, dit-il au pantalon aventureux, puisque vous êtes dans cette enceinte, que vous ne vous y trouviez

en vertu de la carte d'entrée qui a pu seule vous l'ouvrir ; mais je vous ferai observer que, d'après les lois du cérémoniel, on ne peut se présenter ici qu'en uniforme.

"Citoyen américain, je n'ai d'autre costume... que ces vêtements civils... au reste, je n'y tiens pas... si vous voulez me faire donner un uniforme, je vais le prendre de suite.

"Le paletot noisette était sublime d'aplomb ingénu.

"Le maître des cérémonies sourit.

"J'en suis désolé, mon bien cher monsieur, mais la seule chose que je puisse vous offrir de prendre... c'est la porte.

"La porte !... monsieur ! reprend avec indignation l'Américain, dont le pantalon ventre-de-biche a dans ce moment les épaulettes d'une peau de panthère.

"On s'animait... l'étranger tient à sa place de tout le prix... qu'elle lui coûte, et la défend comme une propriété acquise.

"Le grand officier de la cour est inflexible comme l'épigramme... heureusement pour la radiogote fantaisiste que le czar a connaissance du débat, il s'informe... on lui révèle la cause de ce conflit incongru... il sourit.

"Qu'on laisse tranquille ce brave homme, dit l'empereur Alexandre II, il rompra la monotonie de ma cour ; un paysan du Mississippi n'y est pas de trop.

"Il paraît que le Mississippi est le Danube du nouveau monde."

66— Nous trouvons, dans le "Rhode Island Telegraph", l'annonce suivante, dont l'apparente extravagance sert de voile à une épigramme des mieux aiguisées :

"On demande. — Cent soixante-quinze jeunes gens de toutes tailles et de toutes figures, depuis l'élegant pur sang, de belle prestance et à long crins jusqu'au dandy nain et de qualité inférieure. On se propose d'en former un corps de baillieurs, pour être échelonnés, les dimanches et jours de fêtes, aux portes de nos églises. On sera tenu de regarder fixement les dames et les demoiselles qui entreront à l'église, et de faire toutes sortes de remarques sur leurs toilettes et leurs physiques. Il ne sera pas de rigueur de se servir d'expressions déplacées et peu convenables. Tous ceux qui désirent s'enrôler dans ce nouveau corps sont priés de se trouver dimanche prochain devant les différentes églises : bonne note y sera prise de leurs noms, de leurs signifiements et de la qualité de cervelle qu'ils possèdent. Dans le but de prévenir les attroupements, avis est donné que ne seront admis comme baillieurs, que ceux dont l'intelligence n'excèdera pas celle d'un baudet bien élevé."

67— Un fabricant de crinolines de Lyon, au désespoir, écrit au journal de cette ville, pour protester contre l'abolition de la crinoline, une lettre assez curieuse pour mériter d'être reproduite.

"Il n'est pas, dit-il, un seul fabricant assez maladroit, je ne dis pas pour mettre obstacle, mais pour ne pas aider aux évanouissements. Ils savent trop combien un évanouissement est quelquefois précieux pour les femmes.

"Je vous en supplie, monsieur le rédacteur, soyez humain, et, dans une circonstance aussi périlleuse pour notre fabrique, prêtez-moi gratuitement l'assistance de votre journal.

"Dites bien à ces dames que, loin de supprimer les moyens d'évanouissement, nous faisons tous nos efforts pour faire croire aux maris qu'ils sont aimés.

"D'ailleurs, monsieur, à quoi ressemble une femme sans crinoline ? Ce n'est plus cet être entouré d'un merveilleux et divin prestige, cet être pour lequel nous avons trop de vénération et trop de bijoux, cet être, enfin, pour lequel nous subissons les plus vifs tourments, les derniers outrages : c'est un vrai fourreau de papier, une imitation maladroite et ri-

sorte d'amour religieux pour cette liberté qu'on vit sortir avec tant de bonheur des ruines de l'empire.

Albert était né au bord de la mer, il était silencieux et grave comme le sont les habitants des côtes, il avait cette mélancolique dignité qui prend tout naturellement sur les lèvres l'âme simple des hommes. Il avait avec cela le sentiment artiste, dans le bon sens du mot ; il écrivait avec talent ; il savait peindre ; il était excellent musicien ; sa conversation était sérieuse et pourtant l'esprit y éclatait en saillies vives et sensées on y reconnaissait tout d'abord un sentiment tendre et profond de la nature, une façon libre, amusante et sincère de juger les choses humaines ; il avait plus à Châteaubriand, il séduisit le duc, dès son premier entretien avec lui.

Il était arrivé, je l'ai dit, deux heures avant le dîner, un jour qu'on attendait du monde. Le duc fit mettre son couvert entre ceux de ses deux fils, et le présenta à ses nobles convives. M. de Serres l'interrogea sur la Bretagne, et le jeune homme modeste

qui n'eût pas osé prendre la parole, répondit de manière à surprendre et à charmer tout le monde. La fille du duc l'écoutait avec un plaisir inexprimable et semblait tout heureuse de voir ses frères en si bonnes mains. Tout à coup elle tressaillit, rougit, pâlit, et cessa de manger, sans qu'on pût comprendre ce qu'elle éprouvait.

Après le dîner, Albert s'approcha d'elle conduit par l'aine de ses élèves qui le présenta à sa sœur.

— Ah ! monsieur, dit Louise à Albert, vous ne porterez malheur. Nous étions treize à table.

Depuis ce jour, ce nombre treize semble peçonner Albert et Louise outre mesure. Nous étions, m'a raconté Albert, comme les pêcheurs qui habitent les côtes ; à l'église, au milieu de ses enfants, à table, au milieu de ses amis, dans le lit conjugal, le pêcheur entend toujours la mer, qui lui rappelle, comme le spectre des ballades, quelle est là, qu'elle ne Poubles pas, et qu'il lui appartient. Ainsi ce nombre treize était pour Louise de "et pour moi, le fantôme des années, fan-

tôme qui fait penser à l'amour et à la mort.

Cette pensée commune devint un lien involontaire pour eux. Ils s'aimèrent, et un jour le duc de *** aperçut que sa fille avait commis une faute dont il faudrait soigneusement cacher les suites.

Le duc interrogea sa fille pour connaître le nom de son suborneur. Mais celle-ci, connaissant le caractère violent de son père, sachant qu'il ne reculait même pas devant un crime, ne se laissa ni ébranler par ses menaces, ni séduire par ses promesses.

Sur la fuite de l'hôtel de *** s'élevait une sorte de belvédère, une cage formée de verres de couleur, avec un balcon sur le jardin. Là, tous les soirs, au moment où le jour faisait place à la nuit, Louise allait s'asseoir sur le balcon et rêver en regardant les immenses jardins qui servaient de transition entre Paris et la campagne.

Un jour un horrible événement mit en émoi tout le faubourg Saint-Germain. Le balcon sur lequel Louise était assise, mal scellé, se détacha et tomba entraînant la jeune fille

qui se brisa la tête sur les marches du perron de l'hôtel.

Des bruits singuliers furent répandus. La justice vint examiner les causes de l'accident et l'état de la victime. On prétendit qu'elle avait reconnu que Mlle de *** était dans un état de grossesse assez avancé, et que la pierre du balcon avait été descendue volontairement. Mais tous ces bruits finirent par s'éteindre. Le duc était puissant, la justice d'alors lui reconnut facilement le droit d'être le juge de son honneur.

Le duc et ses fils soupçonnaient Albert la douleur de celui-ci changea les soupçons en certitude. On se serait vengé de lui, mais Albert, dès le lendemain, avait quitté l'hôtel et on ne le revit plus de plusieurs années. Il était parti pour l'Espagne où il rendit quelques services éclatants qui lui firent donner une mission au Mexique. Lorsque la révolution de 1830 arriva, Albert

dicule de la fête de dix centimes que je mets chaque jour dans mon café. Ce généreux enthousiasme aurait de quoi exciter l'admiration, si celui qui s'y abandonne était moins intéressé dans la question. Malheureusement, c'est le tems ou jamais de dire : M. Jossé, vous êtes offrevé.

Jeudi dernier, à 5 heures de l'après-midi, Woodruffe, officier du 33e régiment à Québec, a exécuté le plus beau fait de natation qu'on ait encore vu en ce pays. Une foule de curieux couvrait le quai du marché de la Basse-Ville; il s'agissait de voir traverser le fleuve à la nage. M. Woodruffe se jeta résolument à l'eau et opéra la traversée en 25 minutes, malgré la force du courant.

Les arrangements pour l'établissement de la ligne télégraphique le long de la mer Rouge et dans la direction de l'Inde, viennent enfin d'être conclus. La Compagnie de l'entreprise a publié, un prospectus qui annonce que le gouvernement a accordé une garantie de 41 par cent pendant 50 ans. La partie de la ligne qui doit relier Alexandrie à Aden, sera posée d'abord. Le capital nominal à souscrire est de 800,000 liv. en action de 20 liv. chacune.

Cela n'est pas vrai. — Nous lisons dans un journal la noire calomnie suivante :

Nouveau télégraphe électrique. — Placez un régiment de femmes sur une seule ligne, et communiquez à l'oreille de la première une nouvelle en lui recommandant le plus profond secret.

En un clin d'œil la nouvelle sera parvenue à l'autre extrémité de la ligne.

DEPECES TRANSATLANTIQUES. — Le message de la reine Victoria au président des Etats-Unis a inauguré la ligne transatlantique qui, depuis quelques jours, est ouverte au public. Plusieurs messages d'affaires avaient été portés au Bureau américain, avant la transmission de celui de la reine; ils ont dû être expédiés selon l'ordre des dates où ils ont été reçus. Le premier qui a été transmis de l'autre côté de l'Océan est celui de M. Jeffray & sons, de New-York; il se composait de 57 mots et a coûté \$57. Le tarif de la compagnie est, on le sait, d'une piastre par mot.

Condamné à mort et pardonné. — Un journaliste de Suède avait été condamné à mort pour diffamation envers une jeune fille d'une beauté romanesque. A la veille de son exécution, cette jeune fille apparut sur l'échafaud et usant de la prérogative que l'on accorde en ce pays elle grâcia le coupable. Cette scène est représentée comme ayant été touchante jusqu'aux larmes.

Nous lisons dans une correspondance de Paris : Une nouvelle conspiration contre la vie de l'empereur a été découverte à St. Etienne, et une quarantaine d'arrestations ont été faites en cette ville. Une sonnerie de bombes fulminantes, du modèle de celle d'Orsini, a été trouvée, et l'on y a découvert plusieurs bombes entièrement terminées. Suivant les journaux de Lyon, la population de St. Etienne est dans un grand état de fermentation, et le complot y avait des ramifications très-étendues.

Trois Anglais, après avoir fait la traversée d'Angleterre en Hollande dans une petite barque, sont arrivés à Arnhem le 29 juin. Une fois à terre, ils ont chargé la barque sur leurs épaules et l'ont apportée avec eux à leur hôtel, puis, le lendemain matin, ils l'ont reportée au Rhin de la même manière et sont partis pour l'Allemagne.

Les dernières nouvelles d'Europe nous disent que Bonaparte a dû pardonner tous les délits de la presse à l'occasion de la fête du 15 août.

Le Leviathan. — Le London-News annonce que cet immense steamer est maintenant offert en vente et que si les propriétaires ne trouvent pas à en disposer à vente privée, ils le vendront à l'encan.

Aristocratie. — Il réside à Providence (E. U.) une dame qui est si aristocrate qu'elle refuse de toucher un journal parce qu'il a le papier en est fait avec de la guenille.

Les Fumeurs. — Un journal médical de Londres, la Lancette, consacre une grande partie de ses colonnes, depuis plusieurs semaines, à une correspondance relative à la question du tabac. Elle donne aujourd'hui sa conclusion qui peut se résumer dans les aphorismes suivants :

1. Fumer de bonne heure le matin est un "cés".

2. D'après la constitution physique générale de l'homme, fumer plus d'un ou deux pipes de tabac, ou plus d'un ou deux cigares par jour est un "exces".

Il y a environ 9,000 milles de chemin de fer aux Etats-Unis.

C'est en 648 que la Franc-maçonnerie apparut pour la première fois en Angleterre.

Le nombre des personnes employées dans les chemins de fer, en France, est de 32,000.

SINGULIERE AVENTURE. — Nous avons parlé de la disparition, à Brooklyn, d'un jeune homme nommé Leicester, au moment où il allait être marié, et lorsque prêtre, fiancée, parents et témoins n'attendaient plus que lui pour accomplir la cérémonie. Après quelques heures d'anxiété, Leicester a été retrouvé endormi sur les marches d'une maison de Roosevelt street, à New-York, et dans un accoutrement tout différent du costume qu'il portait lors de sa disparition. Ses habits de nocce, avaient été remplacés par d'autres en étoffe légère et commune; de plus, deux montres en or et plusieurs bijoux qu'il avait achetés pour sa fiancée, lui avaient été enlevés. Il a paru fort surpris lui-même de se trouver en pareil lieu et en pareil état et a protesté ne pouvoir expliquer comment il y avait été amené. Il raconte être entré la veille, après avoir terminé ses courses, dans une buvette pour y prendre quelque rafraichissement et avoir lié connaissance avec cet endroit avec deux individus, qui l'invitèrent à prendre un verre de limonade avec eux. A partir de cet instant, il ne se rappelle absolument pas ce qui lui est arrivé.

Le caractère de ce jeune homme et la réputation non équivoque dont il jouit ne permettent pas de mettre en doute les faits qu'il avance. On doit donc supposer qu'il a été victime de quelque forfait, accompli à l'aide d'un narcotique, jeté à son insu dans son verre.

Le mariage interrompu à eu lieu mercredi. La mariée en sera quitte pour se passer de bijoux.

Accident.

Il est arrivé un accident le 25 courant à St. Félix de Valois, qui a failli coûter la vie à M. Crépeau Ecr., N. P. Il arrivait chez lui en grande charrette lors que tout à coup, un de ses guides cassa — ce qui fit prendre l'épouvante à son cheval qui le renversa par terre à environ deux arpent de son bureau. Heureusement que le Docteur L'Heureux arriva à lui sur le champ et lui prodigua des soins qui le mirent hors de danger. Aujourd'hui, ce M. est assez bien. (Communiqué.)

LEPART POUR PARIS. — M. Henri Parent fils de M. Etienne Parent assistant secrétaire Provincial s'est embarqué pour Paris à bord de l'Indian. Ce jeune monsieur va passer trois années à Paris pour y compléter à l'Ecole Impériale des Arts et Manufactures ses études d'ingénieur-civil, commencées depuis deux ans. Nous souhaitons heureux voyage et heureux retour à notre jeune compatriote.

MINES D'OR AU KANSAS. — Environ 400 mineurs, partis du Lac Salé, du Kansas et du Nebraska, sont maintenant occupés à recueillir de l'or sur les bords de Green River dans la partie Ouest du Kansas, à environ 400 milles du fort Riley et à 75 milles au Sud Est du fort Bridger. Il paraît que ces mineurs sont très satisfaits du résultat de leurs travaux. Le lit de la rivière Green semble contenir les plus riches dépôts aurifères. Les mineurs sont en train de construire un barrage pour détourner son cours.

Fetes de Cherbourg.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Voici le discours prononcé par l'empereur au dîner à bord de la Bretagne et la réponse du Prince Albert.

"Je bois à la santé de S. M. la Reine d'Angleterre, à celle du prince qui partage son trône et à la famille royale. En portant ce toast en leur présence, à bord du vaisseau amiral français, dans le port de Cherbourg, je suis heureux de montrer les sentiments qui nous animent envers eux. En effet, les faits parlent d'eux-mêmes, et ils prouvent que les passions hostiles excitées par quelques incidents malheureux n'ont pu altérer ni l'amitié qui existe entre les deux couronnes, ni le désir des deux peuples de rester en paix. Aussi ai-je le ferme espoir que si l'on voulait réveiller les rancunes et les passions d'une autre époque, elles viendraient échouer devant le bon sens public, comme les vagues se brisent devant la digue qui protège en ce moment contre la violence de la mer les escadres de deux empires.

Le prince Albert a répondu : "Sire, la reine désire que j'exprime à Votre Majesté combien elle est sensible à la nouvelle preuve d'amitié que vous venez de lui donner en lui portant un toast et en prononçant des paroles qui lui resteront chères à jamais.

"Votre Majesté connaît les sentiments d'amitié qu'elle vous porte à vous, sire, et à l'impératrice, et je n'ai pas besoin de vous les rappeler. Vous savez également que la bonne entente entre nos deux pays est l'objet constant de ses desirs, comme elle l'est des vôtres. La reine est donc doublement heureuse d'avoir l'occasion par sa présence ici, en ce moment, de s'adresser à vous, Sire, en tâchant de resserrer autant que possible les liens d'amitié entre nos deux nations. Cette amitié est la base de leur prospérité mutuelle.

le, et la bénédiction du ciel ne lui manquera pas.

"La reine porte la santé de l'empereur et de l'impératrice."

BAIE DE LA TRINITE, 25 août 1858.

VALENTIA (Irlande) 25 août 1858.

Des nouvelles de la plus haute importance ont été reçues de la Chine; — Un traité de paix avait été conclu avec la Chine, par lequel l'Angleterre et la France ont obtenu tout ce qu'ils ont demandé, y incluant l'établissement d'ambassades à Pékin et une indemnité pour les frais de la guerre.

Nous avons reçu des nouvelles des Indes, Bombay, jusqu'au 18 juillet, — qui nous apprennent que la rebellion touche rapidement à sa fin.

Les journaux d'aujourd'hui, de Londres, contiennent un long et intéressant rapport de M. Bright, ingénieur de la compagnie du télégraphe transatlantique.

Le vapeur Asia de la malle royale avec les malles pour Halifax et Boston sera expédié de Liverpool samedi prochain.

Le vapeur North American, avec les malles pour le Canada, a été expédié de Liverpool aujourd'hui, pour Québec et Montréal.

Le vapeur Fulton de Southampton pour New-York, a été expédié aujourd'hui avec les malles pour les Etats-Unis.

LONDRES, 27 août.

L'empereur de France est revenu à Paris samedi. Le roi de Prusse était trop malade pour visiter la reine Victoria. Sa Majesté reviendra en Angleterre le 30. D'après le traité de paix avec les Chinois, leur empire sera ouvert au commerce étranger. La religion catholique sera tolérée dans toutes les parties de l'empire.

MAUVAIS TEMPS.

pronostics tirés de l'aspect du soleil.

Signe de beau temps : 1° quand le soleil, à son lever, est clair et brillant; 2° quand il se montre à son coucher d'une couleur dorée jaunâtre dans un ciel pur.

Signe de pluie : quand les nuages disparaissent après le lever du soleil.

Signe d'orage : quand un cercle blanchâtre entoure le soleil, que le ciel est brumeux; sur mer tempête et ouragan.

Si les rayons du soleil percent les nues en formant de longs faisceaux dans le ciel.

On dit vulgairement que le soleil se baigne, si au lever du soleil, les rayons de cet astre paraissent à l'horizon avant son disque.

pronostics tirés de l'aspect de la lune.

Le temps qui commence avec la lune est assez constant pendant une partie de sa révolution.

Si le quatrième jour de la lune les cornes sont petites, on peut espérer le beau temps pendant quatre jours avant la pleine lune, et quelquefois pendant tout le mois; si ces cornes sont rouges ou entourées d'une rougeur pâle et épaissie on peut prédire de la pluie.

Le disque clair de la lune annonce un jour serein; rouge, du vent; taché grande pluie, tempête.

Naissances.

A Sorel, le 22 du courant, la dame de M. J. D. H. L'Ecuyer, marchant, un fils.

En la Cité de Trois-Rivières, le 20, la dame de M. Théophile Larue, Libraire, un fils.

Deces.

A la Nouvelle-Orléans, le 15 août, de la fièvre jaune, M. François Bernier, âgé de 23 ans, natif des environs du Cap Santé. Sa famille pourra avoir de plus amples renseignements en s'adressant à M. J. Turcotte, de la maison A. Pepin & Co., Nouvelle-Orléans.

Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

LA SURFACE DE LA PEAU.

Est formée d'une infinité de pores qui ont pour fonction de faire sortir les impuretés qui se trouvent dans le sang — cause reconnue de toutes les maladies du genre humain — Lorsque la peau est sèche — qu'elle est couverte d'éruptions — qu'elle est froide et visqueuse — qu'elle est fiévreuse et enflammée — il lui est impossible de remplir les fonctions propres que le Créateur lui a désignées.

Les pilules du Dr. Morse font disparaître ces maladies cutanées, et rendent le sang libre et sain, et donnent à la peau une apparence de jeunesse et de beauté — beauté si admirée et si aimée — beauté sans fard — un mot beauté qui vient de la santé et du bonheur.

Les pilules du Dr. Morse sont en vente chez tous les détailliers en médecine et chez R. H. Kittson Ecr., à Sorel.

HOTEL ALBION,
CHARLES BIRON.

M. BIRON informe le public qu'il a ouvert un hôtel à St. Ours, comme sa maison est spacieuse et commode, il espère avoir une part du patronage public.

St. Ours, 31 Aout 1858. — h.m.

Imprimerie de la Gazette de Sorel.

Nous avons toutes espèces d'imprimés, dans les derniers goûts, au tems convenu et à des prix modérés, tels que : Brochures, Blancs de comptes, Lettres Financières, Circulaires, Cartes de visites, Billets, etc., etc., aussi nous avons les formes de Billets, et les plus ordinairement nées, pour les Ecoles, Cantons Municipaux, Comités, Nobles, etc., etc.

M. les Secrétaires des Municipalités des cantons, ainsi que M. les Secrétaires des Sociétés d'Agriculture, les Comités d'Ecoles, d'Orateurs, etc., etc., trouveront en s'adressant à ce Bureau, tout ce qu'il leur faudra en fait d'imprimés pour tous leurs besoins et à leur plus entière satisfaction.

M. les Greffiers et Sheriffs des Nouveaux Districts Judiciaires, trouveront à cette Imprimerie tous les imprimés dont ils auront besoin.

Les demandes pourront être faites par la maille, et on y répondra sans le plus court délai possible.

Prix courant du Marché de Sorel

FARINES.	S.	D.	S.	D.
Farine par quintal.....	12	6	0	0
Do d'avoine, do.....	15	0	0	0
Do Blé d'Inde, do.....	10	0	11	6
Do Sarrasin, do.....	7	0	8	0
Do Orge, do.....	7	0	8	0

GRAINS.	S.	D.	S.	D.
Blé par minot.....	0	0	0	0
Avoine, do.....	2	6	3	0
Orge, do.....	4	0	0	0
Pois, do.....	5	0	5	6
Sarrasin, do.....	3	0	0	0

VOLAILLES ET GIBIERS.	S.	D.	S.	D.
Poules par couple.....	2	0	2	6
Poulets, do.....	1	0	1	3
Dindes, do.....	7	0	0	0
Do jeunes, do.....	0	0	0	0
Canards, do.....	0	0	0	0
Oies, do.....	0	0	0	0
Tourtes par doz.....	2	6	3	0

VIANDES.	S.	D.	S.	D.
Bœuf par livre.....	0	4	0	0
Mouton par quartier.....	2	0	2	6
Veau par do.....	1	8	2	0
Lard par livre.....	0	5	0	6
Lard frais par 100 livres.....	\$64	1/2	\$74	1/2
Lard en quart.....	20	0	0	0
Bœuf par 100 lbs.....	51	1/2	63	1/2

PRODUITS DE LA LAITERIE.	S.	D.	S.	D.
Beurre frais par livre.....	0	9	0	10
Do salé do.....	0	8	0	10

DIVERS.	S.	D.	S.	D.
Sucre d'étable par lb.....	0	5	0	0
Patates par minot.....	2	6	0	0
Saindoux par livre.....	0	9	0	10
Oeufs par douz.....	0	7	0	8
Foin par 100 bottes.....	20	0	25	0

A Louer,

Une MAISON en bois, située coin des Rues Provost et Elisabeth, à une étage, comprenant deux emplacements, vaste Cour, deux Ecuries, Hangars, Glacière, Puits et Jardins.

Située en face du Cottage de M. Pors.

Pour les conditions, s'adresser au

CAPT. L. BERNIER.

Propriétaires.

Sorel, 31 Aout 1858. — ci

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à faire contre la Succession de feu MESSIRE CHARLES ISAAC LEBRUN, en son vivant Prêtre et Curé de la Paroisse de St. Michel d'Yamaska, sont requises de les faire au Bureau du sousigné, à St. Michel d'Yamaska, d'ici au premier de Septembre prochain.

P. PAAN, Notaire, St. Michel d'Yamaska, 24 Aout 1858.

AVIS

ST donné que le 2 Septembre prochain, sur les 10 heures du matin, il y aura, à l'Office du Notaire Soussigné, en la PAROISSE de St. Ours, une ASSEMBLEE des Créanciers de feu ETIENNE DUROCHER, aux fins d'élire un Curateur à sa succession devenue vacante, à laquelle assemblée ils sont requis de se trouver pour donner leur avis à la dite Election.

J. B. MARANDA, N. P.

St. Ours, 24 août 1858.

L'EXPOSITION

PROVINCIALE

Agricole et Industrielle

du Bas-Canada, s'ouvrira à Montréal

30 Septembre et 1er Octobre prochains.

LES ENTREES devront être faites le ou avant le 20 Septembre prochain.

Les animaux et les produits devront être rendus sur le terrain Mercredi, le 29 septembre. Le département industriel s'ouvrira Lundi, le 27, à 9 heures, jour auquel on recevra les machines exigeant une force motrice, les autres objets devront être rendus avant 5 heures P. M., le Mardi, 28 septembre.

Pour plus de détails, voir la liste des prix en s'adressant au Département Agricole à J. PERRAULT, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture. Pour le Département Industriel, à A. STEVENSON, Institut des Arts et Métiers.

J. PERRAULT, Sec. Chambre d'Agriculture, E. C.

Montréal, 10 août. — 24

BAZAAR.

UN BAZAAR se tiendra au PALAIS DE JUSTICE, le MARDI, le 1er SEPTEMBRE prochain, dans le but de faire des réparations à l'Eglise. Les Citoyens de Sorel et des environs sont respectueusement invités d'y assister.

Le BAZAAR sera ouvert de 2 heures P. M. à 10 heures P. M.

Sorel, 17 août 1858.

BAZAAR.

A BAZAAR will be held, in the Court House of Sorel, on WEDNESDAY, the 1st of SEPTEMBER, for the purpose of repairing the Church.

The inhabitants of Sorel and its vicinity are most respectfully invited to attend.

Bazaar will be held from 2 O'clock P. M. to 10 O'clock P. M.

Sorel August 12 th.

Liste des Lettres non-reçues au Bureau de Poste de William Henry pendant le mois de Juillet 1858.

Beaulieu Louis	Jacques Onésime
Bouchard Héraud	Johnstone Andrew
Blanchard Joseph	Lambert Joseph
Belanger Joseph	Lanquar Mrs.
Beaudoin Dme. H.	Lambert Joachim
Bailargeon Dme. C.	Lacoste Jean
Caplette Dme. Louis	Mills John P.
Cantara Désange	Pouliotte Louis
Cinqantain Joseph	Plante Jules
Caplette Olivier	Pelouquin Dlle. Basi.
Demers Dame	Quimby Lunan V.
Ducharme Pierre	Robitaille Cyprien
Gagné Félix	Sigman Hubert
Gagnon A.	St. Martin François

J. O. DUPLISSIS, M. P.

William Henry, 2 août 1858.

CANAUX

ST. LAURENT.

EN conséquence de dommages causés aux

différentes écluses des Canaux du St. Laurent par des personnes ayant des vaisseaux qu'elles essayent de faire passer dans les écluses lorsqu'ils sont chargés et prenant plus de neuf pieds, le surintendant et les maîtres des écluses ont reçu ordre de ne permettre à aucun vaisseau chargé comme ci-dessus de rentrer dans aucune des écluses.

Par Ordre,

THOMAS A. BEGLY, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Toronto, 1 juin 1858. — 24 août 1858.

D. O. No. 17.

Bureau de l'Inspecteur Général.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Toronto, 12 août 1858.

AVIS est par le présent donné qu'il a été par Son Excellence le Gouverneur Général, sous l'autorité dont il est investi, signifier et ordonner que l'Orge, l'Avoine et le Seigle soient mis sur le même pied que le Blé d'Inde et le Froment dans le Tarif des péages au travers des canaux et que les dits articles soient exempts de péage sur le canal du St. Laurent, après avoir payé le péage entier sur le canal Welland.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaires des Douanes.

24 août — 11

MAISON CANADIENNE

PROSPER GAGNON,

Rue du Fleuve, vis-à-vis le débarcadere des bateaux à vapeur.

MONSIEUR GAGNON informe le public en

général qu'il vient d'ouvrir un Hôtel à Sorel, dans la Maison ci-devant occupée par M. M. Piquois.

Comme sa maison est spacieuse et située dans une place centrale pour les affaires, M. Gagnon espère avoir sa part du patronage des voyageurs qui voyagent. Il peut leur assurer que sa table sera toujours bien fournie des meilleurs mets que le marché apporte.

A sa barre, on trouvera toujours les

MEILLEURES LIQUEURS

qu'il est possible de se procurer au Canada tant en Vins, Brandy, Gin, Bière, etc., etc.

Aussi — meilleure qualité de cigares, etc.

Le prix de la pension et des boissons est comparativement bien modéré. On y trouvera aussi de vastes

ECURIES

pour les chevaux des messieurs des campagnes environnantes et ailleurs.

Il se flatte que par le soin qu'il apportera, donner satisfaction à ceux qui patronneront sa maison.

Le personnel de sa maison apportera le plus grand soin pour le confort des personnes qui la fréquenteront.

Et M. Gagnon annonce aussi qu'il a de

JOLIS SALONS ET CHAMBRES,

qui conviendront bien pour des pensionnaires privés.

Sorel, 17 août 1858.



AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS seront reçues pour l'érection d'une COUR DE JUSTICE et d'une PRISON, à chacun des lieux suivants, savoir :

ST. SCOLAIRE, Industrie, Sorel, St. Etienne de la Malbaie, St. Germain de Rimouski, Montmagny, St. Joseph de la Beauce, St. Christophe d'Arthabaska, Pres de Nelsonville, dans le Township de Dunham.

ST. HYACINTHE, ST. JEAN, BEAUMARQUIS, ST. CECIL.

Les soumissions, scellées et endossées "Soumission pour l'érection d'une Cour de Justice" ou "Soumission pour l'érection d'une Prison", adressées au soumissionnaire, et contenant les noms de deux cautions solvables, disposées à se porter garants pour l'exécution de ces ouvrages, seront reçues jusqu'à MERCREDI, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain. Les plans et spécifications des bâtiments le 20e jour d'août prochain, et toute autre information donnée à ce Bureau—à celui de M. P. Gauvreau, Québec—Bureau du Canal de Lachine—Montréal, au Bureau de Mr. Symmes, Trois-Rivières, et aux Bureaux des Protonotaires de chacun des lieux ci-dessus mentionnés, ou à celui du Greffier de la Cour de Circuit.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire T. P. Département des travaux publics, Toronto, 22 Juillet, 1851.

SALON DE SOREL

Vis-à-vis le quai de la Cie. du Richelieu

LES propriétaires de ce salon si populaire, L. & M. O'HÉIR, prennent la liberté d'informer les citoyens de Sorel et des environs qu'ils peuvent être certains de pouvoir toujours s'y procurer

LES MEILLEURES ET LES PLUS PURES LIQUEURS

qui se trouvent en cette ville, aussi des boissons pour la saison de l'été et de tempérance.

EAU DE SODA

reçue toutes les semaines de la manufacture.

E. & M. O'HÉIR, Propriétaires.

Sorel, 17 août 1858.

MAGASIN DE

HARDES FAITES

DE

L. & M. O'HÉIR,

Coin nord de la Rue de la Reine, Sorel,

MM. O'HÉIR, reconnaissant pour le patronage qu'on leur a accordé et

espérant le mériter d'avantage à l'avenir, annoncent aux citoyens de Sorel et des environs qu'ils ont constamment à vendre un assortiment varié d'EFFETS propre au

Commerce de la Campagne,

Dans la ligne des hardes faites, aucun Etablissement du genre en cette ville, ne peut lutter en comparaison avec leur. Pour les épiceries et les liquides, ils se flattent de pouvoir donner satisfaction la plus ample sous le rapport de la qualité et de la pureté.

Le tout à des prix convenables au tems.

Entrez et voyez avant d'acheter ailleurs.

E. & M. O'HÉIR.

Sorel, 17 août 1858.

W. LUNAN,

Place du Marche

SOREL.

BOULANGER ET CONFISEUR,

COMMERCANT DE

GROCERIES ET PROVISIONS

Flour, Crackers, Biscuits &c.

MEILLEUR MOULON POUR LES BOULANGERS, EN GROS ET EN DETAIL

Sorel, 17 août 1858.—a

DE RIVERVILLE

BARTHE,

AVOCATS,

SOREL.

TIENNENT leur Bureau au-dessous de

l'imprimerie de la Gazette de Sorel.

Sorel, 3 Décembre 1857.

J. B. L. PRECOURST,

NOTAIRE,

Coin des Rues Augusta et du Roi.

Sorel, 29 Oct. 1857.—a

DR. CADIEUX,

Vis-à-vis l'Eglise Anglicane,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

DR. HALLER,

Rue George,

Vis-à-vis le Couvent des Ursulines,

SOREL.

Sorel, 13 août 1857.

GEO. WASHINGTON STAMPS

BARBIER ET PERRUQUIER,

VISIT VICTORIA,

Vis-à-vis le marché, Sorel.

Sorel, 13 juillet 1858.

DR. TURCOTTE,

Chaudière St. Laurent,

RUE GEORGE, SOREL,

Sorel, 13 août 1857.

FONDERIE DE SOREL,

RUE AUGUSTA,

Près de la Place du Marché.

LES Soussignés, très reconnaissant pour l'encouragement qu'ils ont reçu de leurs pratiques et du public, annoncent qu'ils continuent leur manufacture de

POELES, CHAUDRONS, MOULINS, PONTS

POUR BATAUX-AVAPEUR,

et toutes sortes de Fonte en Fer et en Cuivre.

Ils ont constamment en main le

Melleur Assortiment de Charrues

qu'ils soient possibles de se procurer en Cana-

da; un des messieurs de la maison ayant donné

toute son attention spéciale, depuis un grand

nombre d'années à leurs améliorations et leurs

perfectionnements, ils peuvent les garantir su-

perieurs dans aucune manufacture du pays.

Les prix sont très modérés.

E. & J. G. PATENAUE.

Sorel, 17 août 1858.

HOTEL VICTORIA,

TERRE PAR

RALPH FISH,

SOREL.

LES Soussignés à la plaisir d'annoncer au pu-

blic qu'il vient d'ouvrir à Sorel, dans la

maison qu'il a ci-devant occupé, en face du

marché, un

Hotel de premiere Classe.

Etant déjà bien connu du public dans ce genre

d'affaires, il espère que le patronage libéral

qu'il a déjà reçu, lui sera accordé de nouveau.

Son Hotel sera tenu sur le meilleur pied pos-

sible et on y trouvera tout le confort désira-

ble.

SA TABLE

Sera fournie des meilleurs mets du marché

et des plus nouveaux.

On aura les boissons de toutes espèces et les

plus pures.

SES SERVITEURS

Seront très attentifs, et en un mot, il ne négligera

rien pour donner satisfaction la plus ample

à ses pratiques.

Les MM. de la campagne trouveront aussi de

bonnes écuries pour leurs chevaux, et il y aura

toujours sur pied quelqu'un pour prendre soin

de leurs chevaux et voitures.

En venant à la ville n'oubliez pas l'"Ho-

tel Victoria", et vous aurez lieu d'en être satis-

fait.

Il y aura toujours au débarcadere des

étambots pour aller à Sorel, dans la

maison qu'il a ci-devant occupé, en face du

marché, un

Hotel de premiere Classe.

Etant déjà bien connu du public dans ce genre

d'affaires, il espère que le patronage libéral

qu'il a déjà reçu, lui sera accordé de nouveau.

Son Hotel sera tenu sur le meilleur pied pos-

sible et on y trouvera tout le confort désira-

ble.

SA TABLE

Sera fournie des meilleurs mets du marché

et des plus nouveaux.

On aura les boissons de toutes espèces et les

plus pures.

SES SERVITEURS

Seront très attentifs, et en un mot, il ne négligera

rien pour donner satisfaction la plus ample

à ses pratiques.

Les MM. de la campagne trouveront aussi de

bonnes écuries pour leurs chevaux, et il y aura

toujours sur pied quelqu'un pour prendre soin

de leurs chevaux et voitures.

En venant à la ville n'oubliez pas l'"Ho-

tel Victoria", et vous aurez lieu d'en être satis-

fait.

Il y aura toujours au débarcadere des

étambots pour aller à Sorel, dans la

maison qu'il a ci-devant occupé, en face du

marché, un

Hotel de premiere Classe.

Etant déjà bien connu du public dans ce genre

d'affaires, il espère que le patronage libéral

qu'il a déjà reçu, lui sera accordé de nouveau.

Son Hotel sera tenu sur le meilleur pied pos-

sible et on y trouvera tout le confort désira-

ble.

SA TABLE

Sera fournie des meilleurs mets du marché

et des plus nouveaux.

On aura les boissons de toutes espèces et les

plus pures.

SES SERVITEURS

Compagnie de Navigation d'Y-

maska.

Le Vapour

YAMASKA,

CAPT. L. A. SENEKAL,

Voyagera pendant la saison entre Saint-Aimé

et Montréal, arrêtant à Saint-Marcel, Saint-

David, Saint-Michel d'Yamaska, Sorel, Ver-

chères, Varennes et Boucherville.

Il partira de Saint-Aimé tous les DIMAN-

CHES et MERCREDI, à 4 heures P. M. et

se rendra à Sorel, le même soir et partira

tous les LUNDI et JEUDI à 5 heures

A. M.; et de Montréal tous les MARDI

et VENDREDI à 4 heures P. M.

Pour Fret et Passage s'adresser à bord ou

à Norman Paulet, Sorel.

Rivière David, 11 mai 1858.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU COMTE DE

RICHELIEU.

Président de la Société, P. M. DE

BLOIS, Ecr.

Vice-Président, JACOB W. DORGE,

Ecr.

J. G. CREBASSA, Ecr. Secrétaire-

Trésorier.

DIRECTEURS:

J. B. Lamère, fils, Ecr. Sorel,

Joseph Collette Chapdelaine, Ecr.

St. Ours,

Charles Magnan, Ecr. St. Ours,

Régis Latraverse, Ecr. Ste. Victoire,

François Dubois, Ecr. St. Aimé,

J. B. Laferté, Ecr. St. Aimé,

L. N. Ferland, Ecr. St. Robert.

A prochaine Exhibition publique

pour la distribution par cette So-

cité de primes pour les meilleurs

animaux, produits agricoles, ma-

nufactures Domestiques etc., sera

tenu au VILLAGE DE ST. AIMÉ,

sur la PLACE PUBLIQUE, MER-

CREDI, le 29 SEPTEMBRE pro-

chain, à 9 heures A. M. précises.

Par ordre,

J. G. CREBASSA,

Sec. : Tres. : S. A. C. R.

(Pour les détails voir les affiches.)

Sorel, 3 Août 1858.

A. BOUCHER,

TAILLEUR,

Enseigne du Mouton Noir,

Vis-à-vis le Marché, Sorel.

LES Soussignés prend la liberté d'annoncer

à ses pratiques et au public en gé-

néral, qu'il vient de

ROUVRIER SON ETABLISSE-

MENT,

et que ses pratiques seront, comme par le

passé, servis avec goût et avec la plus gran-

de ponctualité.

Il vient de recevoir des Etats-Unis et

d'Europe les dernières modes pour cette été

de

SURTOUTS,

PANTALONS,

VESTES,

&c., &c., &c.

Le Soussigné saisit cette occasion pour

remercier ses anciennes pratiques qui ont

bien voulu l'encourager, et il espère que par

le soin et la vigilance qu'il mettra à les

servir, mériter une part de leur patrona-

ges.

LES PRIX SONT TRES MODERES.

ADOLPHE BOUCHER.

Sorel, 5 avril 1858.

OLIVIE & ARMSTRONG,

AVOCATS,

Bureau vis-à-vis le Palais de Justice,

SOREL.

M. ARMSTRONG, réside à Sorel;

M. OLIVIER, à Berthier, mais sera au

Bureau à Sorel, tous les SAMEDIS, de

puis 9 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M.

L. A. OLIVIER,

JAMES ARMSTRONG,

Sorel, 3 août 1858.—tm

Pierre Coriveau,

CORROYEUR

ET

TANNEUR,

Rue Augusta, en face du Bureau de

Poste, Sorel.

constamment en main un assortiment con-

sidérable de Cuir Noir et Rouge à ven-

dre en gros et en détail.

Il repasse aussi les peaux en son et en so-

pour les habitants et le public en général. Il

achète toutes espèces de peaux au plus haut prix

du marché.

Il espère mériter l'encouragement du public.

PIERRE CORRIVEAU.

Sorel 24 Décembre 1857.—a

COMPAGNIE DU